

*Vie des C.C.A.F.,
I-AEP, Convergencia*

JOURNÉES DES CCAF, 9-10 avril

De la nécessité d'une politique associative pour la psychanalyse

CENTRE MAGNANEN ACOC
84000 Avignon

DÉSARTEU OU AUTORISATION ?

par Lucía Ibáñez Márquez

Je n'avais pas prévu d'intervenir ce matin mais après un réveil agité et le cheminement d'une réflexion, il m'est apparu évident que je me devais de la partager avec vous.

Si je tiens à m'adresser à vous aujourd'hui c'est aussi parce que je ne veux pas tomber dans le pire des travers, celui de taire ce qu'il y a lieu de dire. Il ne saurait y avoir majeur désaveu de soi que celui de taire sa pensée.

Au fond, ce dont je vais vous parler ne cesse de faire de bruit entre nous depuis un certain temps déjà, en AG, dans les couloirs ou les cafés. Mais cela se dit mal, à travers des agissements, des silences, des départs, des signes difficiles à appréhender, de telle sorte que nous n'avons pas pu jusque-là le problématiser sous la forme d'un questionnement sur lequel nous pourrions travailler avec la rigueur de l'élaboration partagée.

De quoi s'agit-il donc ?

De la difficulté à s'autoriser de sa pratique d'analyste dans un lieu associatif, c'est-à-dire devant et avec quelques autres. Cette question avait centralisé nos échanges à Lille il y a trois ans après que nous ayons entendu des collègues dire combien il leur était difficile de prendre la parole en AG.

Ceci relève de la position subjective, un par un, à un moment donné, mais on pourrait l'interroger aussi en questionnant les formalismes ou les vices institutionnels qui paralysent si fréquemment le fonctionnement des associations.

ADW¹ souligne le paradoxe :

« Comment se fait-il que l'inventivité métaphorique dont a pu faire état un analysant quand il a élaboré, dans la position horizontale du divan, déserte si souvent sa parole quand, devenu analyste, il est amené à parler verticalement, devant un public d'analystes dans son institution ?

¹ Alain Didier Weil, « Pour un lieu d'insistance », p2

Dans ce texte, ADW propose la passe inter-associative comme dispositif susceptible d'ouvrir, à une élaboration de ce point de passage de la parole analysante à celle de l'analyste.

Mais après Lacan, la passe et le contrôle, le problème de *l'autorisation* reste présent si bien que divers groupements ou associations se sont mis à penser à d'autres dispositifs qui ne visaient pas, comme la passe, ce qui serait transmissible sur l'élaboration du passage à l'analyste. Mais d'une manière générale ces dispositifs (ceux dont j'ai un peu connaissance : le *Trait du cas*, *équinoxe*, *cartel d'association* et bien sûr nos *cartels de pratique* etc.) ont été pensés et organisés pour donner la possibilité à l'analyste d'élaborer sa pratique avec d'autres, pour mettre au travail les impasses de l'analyse, ou encore pour permettre aux analystes de continuer l'analyse de leur rapport à l'inconscient.

Aux CCAF en centrant le dispositif de cartels de pratique autour de la transmission indirecte nous espérons dépasser les fragilités moïques et saisir, autant que possible, ce avec quoi l'analyse s'effectue, tout en interrogeant l'actuel de la clinique du transfert. Ambitieux ? Peut être, mais nous avons eu des années riches d'expérience même si nous ne sommes pas parvenus à dégager des élaborations suffisamment transmissibles.

Tous ces dispositifs qui font appel au discours clinique de l'analyste en présence de quelques autres, semblent accorder une place importante au fait que l'analyse de l'analyste n'est jamais finie.

Voici quelques lignes de P.Fédida dans la préface de *L'effort pour rendre l'autre fou* : ² « *Chaque analyste—notamment s'il s'occupe de cas réputés difficiles---maintient dans sa pratique un point aveugle qui, avons-nous dit, est le point brillant de son intérêt thérapeutique. Ce point aveugle est incontestablement touché, voire harcelé, par le malade (...). S'agit-il de la « partie » pathologique non analysée du thérapeute ? Oui sans doute, si on admet ici qu'inanalysé ne signifie pas le résidu d'une analyse insuffisante et inachevé. Ce point aveugle (serait), le foyer vivant et aussi l'inévitable limite d'une pratique et d'une théorie ».*

Nous sommes avertis par l'Histoire du fait que la folie peut s'emparer de tout un chacun. Et on peut se demander jusqu'où se prêter régulièrement au travail de l'inconscient au cœur de la pratique ne rend pas plus vulnérables les groupements d'analystes ?

Continuer à cheminer dans l'élaboration du transfert des analysants fait partie de l'exigence créative de l'analyste, mais faire place à l'analyse de son propre

² H.Searles, Gallimard, 1965

transfert à sa pratique, aux surgissements de l'inconscient au cours du chemin et à ce que l'analyse modifie chez l'analyste au fil du temps fait partie aussi du métier. *Rester analysant de sa pratique*, cette phrase est devenue banale dans les échanges entre analystes. Mais elle est loin d'être une évidence, *comment appréhendons-nous cette question dans les associations ?*

Aux CCAF nous avons insisté avec notre dispositif de pratiques jusqu'à ce qu'il s'éteigne peu à peu. Nous verrons ce que nous pourrons en dire dans l'échange « *d'après-coup* » que nous avons prévu. Mais je peux avancer que cette expérience a soutenu durant des années notre lien associatif et produit des effets de transmission.

La passe inter-associative est un autre de nos dispositifs où est mis en jeu et questionné le processus d'élaboration d'une analyse qui a produit de l'analyste. Ce protocole fait appel à une fonction essentielle de l'analyse puisque chacun des participants, peu importe sa place sur l'échiquier de la passe, sera amené à mettre à l'épreuve sa disponibilité d'écoute de l'inconscient dans son rapport à la résistance dont *la sourde oreille ou le déni* figurent parmi les modalités ordinaires.

Au fond, tous ces dispositifs inventés ou remodelés offrent la possibilité de poursuivre l'analyse des résistances et l'élaboration subjective de sa pratique qui se réalisent à chaque fois que l'un ou l'autre prend le risque de s'avancer.

Il y a un autre lieu que nous avons investi comme dispositif, l'I-AEP. Je voudrais vous dire quelque chose de mon cheminement dans ce lieu. Je m'y étais intéressée par la lecture des comptes-rendus des coordinations diffusés par notre Courrier. J'y avais repéré très vite l'importance de ce lieu politique pour notre association. Un lieu où nous pourrions soutenir avec d'autres une politique pour la psychanalyse laïque, mais aussi pour la transmission de l'élaboration clinique. Alors je vous ai soumis un texte dans lequel je proposais d'ouvrir nos dispositifs, les cartels de pratique, mais aussi le dispositif de passe à la participation des collègues des associations de l'I-AEP. Françoise Wilder alors déléguée, m'avait invité à soutenir ce texte en coordination, il y a dix ans cette année. J'ai fréquenté les coordinations durant quatre ans, bien que de manière irrégulière sans être mandatée déléguée. Durant ces années, j'ai pris le temps d'écouter mes collègues des CCAF et les autres délégués. L'écoute en silence est nécessaire à la transmission.

Je pense que nous avons été tous concernés et conscients de l'importance de *l'Inter* pour notre Association. Et souvent durant nos AG nous parlions de ce qui s'y travaillait, en particulier les allers-retours soignés et généreux de l'Inter vers l'Association et de l'Association vers l'Inter, avec un grand souci des

dispositifs respectifs des CCAF et de ceux de l'I-AEP, en dialogue. Encore ces cinq dernières années, lorsqu'il a fallu se prononcer sur l'intérêt pour la politique de notre association, de soutenir l'enregistrement de l'I-AEP en tant qu'association loi 1901. Nous étions, je crois, conscients de l'enjeu. L'I-AEP risquait de s'effondrer et nous de disparaître.

Alors nous avons été plusieurs à nous engager à assumer la fonction des délégués: Michèle Skierkowski, Jean Pierre Holtzer, Jacques Nassif, Albert Maître (membre des CCAF mais aussi du GEPG), et moi-même. Nous avons vécu l'expérience riche d'un travail collectif pour soutenir un lieu *Inter* pour nos associations convaincus que seuls à plusieurs nous pourrions résister à la formalisation d'un discours sur la psychanalyse l'instituant comme un métier qui s'enseigne ; et insister, en travaillant ensemble pour une politique qui soutiendrait la transmission de la psychanalyse. La ligne politique à suivre était claire et nous partagions régulièrement avec vous en AG ou par nos écrits, nos doutes, nos découragements mais aussi nos enthousiasmes.

C'est dans ce lieu tant investi, que des propos discréditant ma personne et ma manière d'assumer ma fonction de déléguée ont été portés publiquement et en mon absence au cours des dernières coordinations. Ce coup dans le dos vient des collègues de la maison. C'est inaugural, il n'y a pas de précédent, jusque là, à l'I-AEP, nous avons pu accueillir les difficultés des associations transmises par les délégués, mais jamais, nous ne nous en sommes pris à des personnes.

Vous comprendrez l'étonnement et le malaise des collègues de l'Inter avec qui j'ai travaillé durant neuf ans devant ces agissements odieux. Malgré mes années d'institution, la violence de la mesquinerie me surprend encore. Et quand il s'agit du désaveu, on est obligé de revisiter son rapport à la honte. Heureusement la pensée ne m'a pas quittée. Je me demandais qu'est-ce que ces agissements venaient dire, et à qui ce désaveu s'adresse-t-il? Je n'oubliais pas évidemment la responsabilité que j'assume avec mes collègues du Conseil.

Un message que j'avais reçu la veille de ma nuit agitée n'a cessé de résonner, j'avais lu : « *Le coup dans le dos ne vaut pas parole, qu'est ce qui arrive à ton association ?* »

Le travail du rêve a fait le reste et durant la matinée une pensée m'a saisie : le destinataire du message sont les CCAF.

D'où ma décision d'intervenir ce matin. Non pas pour déclencher ni querelle ni combat, ni pour s'attarder à la confrontation des versions ou des petits griefs; cela ne m'intéresse en rien, et je fais crédit à cette assemblée d'en être tout aussi dépourvue d'intérêt pour elle.

Mais j'ai pensé que vous deviez être informés que la question : « *qu'est ce qui arrive aux CCAF ?* » circule aujourd'hui à l'I-AEP.

Puis souligner un paradoxe mortifère puisque c'est dans ce lieu où on aura jeté de l'ombre sur la supposée brillance de leur déléguée, que les CCAF brillent encore d'une certaine respectabilité, grâce, certes, à l'investissement de plusieurs délégués, mais surtout, grâce à la position que nous avons soutenue qui ne se détournait pas de privilégier l'échange et de ne troquer, contre rien d'autre, la valeur de la parole.

Je pense important d'inscrire et de lire ce qui s'est joué sur cette autre scène, dans la logique de ce qui fait symptôme dans notre association, depuis un certain temps déjà. L'année dernière un collègue exigeait que je lui apporte la preuve de ce que je disais (un mail qui n'est pas arrivé), sans quoi ma parole n'avait valeur autre que du mensonge!

J'apprends ici et là, que dans des cartels ou des réunions de bureaux précédents, la violence ait pu déborder entre des collègues parfois avec des propos irrecevables. Vous me direz, et j'en conviendrai, cela existe partout y compris manifestement dans nos associations.

Ça devient un art que de savoir se conduire avec les autres.

Je fais l'hypothèse que nous nous sommes éloignés collectivement du travail qui a pu, jadis, nous permettre de construire du lien associatif autour de la parole de l'analyste soutenant l'élaboration de la clinique. En panne de dispositifs de travail qui régulent le transfert, le contrat symbolique qui soutient la valeur de la parole et permet de l'accueillir dignement, fait cruellement défaut. Si les espaces collectifs ne sont plus fiables et pratiquent la politique du discrédit, nous sommes alors dans la sauvagerie. D'autant que nous savons bien qu'il y a toujours des hyènes affamées pour finir le cadavre.

Comment en sommes-nous arrivés là ?

S'autoriser n'a rien à voir avec les discours défensifs, ni avec la projection imaginaire sur l'autre de ses propres insuffisances, et encore moins avec « Les petits meurtres entre amis ».³

On s'autorise parce qu'on n'oublie pas, et qu'on a besoin de se rappeler de temps à autre ce que la parole nous a coûté en analyse, les détours qu'elle nous a joué dans le semblant. On s'autorise parce qu'on se reconnaît boiteux, handicapé, manquant à jamais. Et l'on rencontre quelques autres à qui nous faisons crédit d'être au moins arrivés à ce point d'intérêt, exigeant certes, mais réel enjeu du processus analytique, de transmission de la castration dans son

³ Film de *Danny Boyle*, 1998

rapport à l'inconscient, à chaque fois remis sur le métier dans son rapport aux autres.

Sur quoi porte le désaveu alors?

La psychanalyse n'existe que si elle vit dans la parole des analystes et des analysants et les associations se doivent d'assumer la responsabilité de la préserver vivante et transmissible. Cela a été en tout cas le pari de notre association mais aussi celui que nous avons soutenu avec d'autres en allant à l'I-AEP : pouvoir se faire confiance malgré nos différences. Le discrédit des personnes ou la politique de la *bouche cousue* n'ont rien à voir avec ce projet.

A l'AG de janvier 2015, nous avons parlé de la mort de l'association évoquant sa dissolution, je ne pense pas qu'elle répondait uniquement à la fin logique d'un regroupement qui se réduit en nombre d'associés de manière évidente. Cela m'avait fait penser à la fin de vie, ce qui pour moi n'est pas nécessairement associé à la mort imminente. Je me souviens d'avoir répliqué que je ne souhaitais pas que *ça meurt* entre nous dans le déchirement ou dans la lenteur de l'agonie. Et j'ai vous ai proposé de tenter une autre perspective, celle de risquer de vivre jusqu'au bout, de raviver notre désir associatif autour des projets qui nous permettraient de renouer avec une politique pour la transmission...

Mais je dois vous avouer que mon *désir* pour notre maison est en train de me quitter, il s'éteint peu à peu comme une flamme que j'ai de plus en plus de mal à raviver. Pourtant notre maison je l'affectionne, ce n'est pas étrange, j'y ai grandi.

Avril 2016

RETOUR EN AVIGNON. FLUX ET REFLUX...

par Maryse Defrance

Étonnement un peu atterré à l'accueil café samedi matin. Nous étions si peu nombreux. Entre ceux qui avaient annoncé leur venue mais se sont démis sans prévenir et ceux qui n'avaient rien dit, nous ne nous comptons pas sur les doigts de deux mains....C'était rude, en particulier pour Jean-Michel Darchy qui avait tout organisé y compris le repas convivial du soir. Suite de l'AG précédente où planaient des remugles de mort? Et pourtant ceux qui étaient présents, qui s'étaient laissés déplacer par l'adresse faite de parler ensemble de psychanalyse et d'une association pour la psychanalyse, ont tenu ce pour quoi ils étaient là.

Rien ne permet au fond après-coup de penser qu'un groupe plus conséquent aurait permis d'éviter de retomber dans ce qui, depuis quelque temps déjà, nous met à Mal, victimes de thanatos, de la violence, de la sauvagerie qui règne en maître satanique du silence. Un comble dans la cité des papes! Nous aurions pu (re)tomber dans l'écueil des confrontations moïques, des conflits de prestance, à propos de l' "incident de l'IAEP". Cela aurait pu. Mais les psychanalystes qui étaient là, et je dis bien que là ils se sont conduits en psychanalystes, ont traité l' "affaire" comme un symptôme institutionnel à analyser dans l'après-coup: confusion subreptice des places, des personnes et des fonctions, déplacements de l'intra associatif à l'inter et réciproquement.

Et pourquoi à Avignon justement me disais-je? Et me revenaient en écho des traces anciennes, des réminiscences éveillées par la répétition des lieux...comme un passif qui n'a pas pu encore se muter en passé. Depuis quand souffrons-nous à ce point de cette ambiance délétère qui fait obstacle au travail ?

Il n'y a pas de paradis perdu. Dès l'origine des CCAF la lutte est rude entre la tentation de l'appel à l'Un, au Maître et le risque à assumer du désir, du manque...Les règles qui régissent le fonctionnement, souhaité démocratique, nos fameux statuts, sont là comme toutes règles fondamentales pour favoriser autant que faire se peut la circulation de la parole et l'émergence de l'inouï. Un praticable qui favorise le passage de l'impuissance à l'impossible...

Mes réminiscences me ramenaient à la douloureuse expérience de quelques années en arrière où sous prétexte de (re)trouver l'élan bouillonnant, iconoclaste et impertinent des Journées de Lille précédentes, *Les dessous du divan*, l'injonction de s'y recoller à laquelle Claude Masclef n'avait pas pu résister au sein du "conseil" aurait pu porter une estocade mortelle au travail de la parole si nous, trois pauvres provinciaux lillois, ne nous étions pas arrimés au fil qui

avait permis la réussite des Journées précédentes: l'engagement à soutenir sa parole devant soi et quelques autres , ainsi que la référence aux règles des procédures associatives: les Journées d'étude dans leur thème s'inscrivent dans la suite du retour du Cartel d'adresse du dispositif de la Pratique.

En Avignon déjà à cette époque-là violence était en maître (ou maîtresse?). De la disqualification, des pré-jugés, des anathèmes, de dérives et déplacements de postures moïques, nous avons tiré la nomination de symptômes institutionnels à travailler, à analyser. Mais la résistance était très forte: silences, désengagements, désaveux même. Rien ne nous avait été épargné. Mais notre contre-résistance était vaillante. Pour nous, cette journée ne serait pas ouverte mais consacrée à l'élaboration en intra de la crise présente. Pas question de céder à la tentation de se laisser réduire en/au silence par une injonction paradoxale.

L'advenue de la création enfantine à la place du silence de l'infantile (merci Lucia) ça ne se commande pas par une mise en ordre.

Cependant on ne peut pas changer la règle du jeu acceptée en cours de partie sinon c'est le chaos : expérience malheureuse du dernier dispositif de Pratiques. Deuxième après-coup d'Avignon suivant le premier avignonnais et lillois: il est urgent de nous remettre au travail en intra avant de nous réfugier dans l'inter parce que la névrose ne nous lâchera pas.

WHAT'S UP, DOC ?
Quoi de neuf, les neufs du neuf ?

Quoi ? Neuf !

Coi, ainsi suis-je resté, en ce neuf avril, à mon arrivée sur le lieu des journées printanières des CCAF. Enfin, j'étais le dernier des neuf présents, et les sourires, qui m'accueillaient chaleureusement, laissaient passer un certain soulagement, bien vite recouvert par un désarroi et une perplexité recouverts, ainsi que par un découragement certain, plus spécialement, chez Jean-Michel, qui avait pris un soin tout particulier à organiser notre venue... Qu'il en soit encorps remercié !

Christophe (le chanteur, pas notre précieux trésorier !) avait sorti la veille son dernier album : *Les vestiges du chaos...* (©Capitol-Universal, 2016) Son titre me semblait faire un certain écho, pour ne pas dire un écho certain, à l'état actuel des CCAF.

Enfin, les absents n'ont pas toujours complètement tort. Neuf, c'est plutôt un nom-bre intéressant, lorsqu'on souhaite que la parole circule dans une assemblée. Nous en avons, cependant, payé le prix sonnante et rébuchant au restaurant le midi : nous avons réglé notre repas deux euros cinquante de plus. C'était finalement pas cher payé, pour la qualité des échanges que nous avons pu avoir. Bien vite, désolation et amertume nous ont quittés : n'étions-nous pas venus avec la peur et l'envie de travailler ensemble ?

Notre maigre assemblée avait des allures d'un « conseil élargi » : quatre des cinq membres du bureau en constituait une petite moitié.

Nous avons reparlé entre autres sujets, de la question du sacré, et de celle du sacrifice. Le thème avait surgi lors de nos dernières journées avignonnaises, à l'occasion d'un retour de cartel d'adresse. Avignon, ses papes, et son, ou ses théâtres. Le dernier flop lillois, avec le passage en force du colloque, a été réévoqué. La tragédie c'est toujours et encorps le chant qui s'élève du chœur (du théâtre, de l'église), lorsqu'on égorge le bouc. Le sacrifice, c'est toujours et encorps celui de la bête, celui du corps. C'est bien lui, qui nous alarme de nos douleurs, qu'on en ait plein le dos, ou qu'on en soit coincé dans des problèmes d'articulation, voire qu'on en meure.

Si, si, ça arrive. Si, si, ça « nous » arrive, déjà...

Lucia a introduit les débats en nous parlant (de) son texte : "*Désaveu ou autorisation ?*" Nous avons, par bonheur, évité de nous engluer dans des querelles de personnes, et nous nous sommes rappelés ceux entre la position lamarckienne de *la fonction qui crée l'organe*, et son démenti darwinien, où ce serait plutôt l'organe qui créerait la fonction. Déjà, au I^{er} siècle de notre ère, Lucrèce, dans son *De natura rerum*, soutenait : « *Aucun organe de notre corps, en effet, n'a été créé pour notre usage ; mais c'est l'organe qui crée l'usage.* »

Dans son *Journal*, Gide notait en 1907 : « *Peut-être que la fonction crée l'organe; mais, après, l'organe invite au fonctionnement.* »

Nos débats ont, en effet, tourné autour du « bureau », « conseil », et je ne sais pas quelle autre appellation encore, à l'œuvre dans notre association. Nous nous sommes rappelé que cette dernière s'est fondée avec l'ambition de se passer, voire de se débarrasser, de tels termes, de tels organes.

Au commencement, étaient les Coordonnants...

L'intérêt que je porte à nos statuts tient évidemment plus à un souci quasi-archéologique (c'est toujours et encorps l'archaïque qui nous gouverne), pour ne jamais vraiment cesser d'en réécrire les histoires, qu'à une soumission aveugle à des tables de la loi écrites dans le marbre. Christophe (notre précieux trésorier, pas le chanteur) nous a rapporté l'abolement rédhibitoire qu'il a reçu de son chef de service : « La loi, c'est la loi ; ça ne se discute pas ! » Ben, si, justement, ça se discute, ça se parle. C'est bien pour ça que nous avons un Parle ment.

Ce n'est qu'autour de la scission d'Analyse Freudienne, (concomitante de la mise en place des cartels de pratique, qui nous préoccupent tant ces derniers temps), que les CCAF ont mis en place un bureau, appelé « conseil d'administration », avec Président.e, et Trésorière ; le secrétariat, légalement facultatif, est, depuis quelques années, tombé dans le shéol d'un certain féminisme, qui se trompe de cible, et se tire des balles dans le pied.

Dès que nous sommes regroupés, nous ne cessons vraiment jamais, d'en appeler à l'Un, au Maître, et dans le même mouvement, nous n'en finissons pas de le destituer, d'en souligner les limites, l'insuffisance et l'impuissance.

Hystériques, nous sommes, hystériques, nous restons.

En scissionnant, Analyse Freudienne en a, me semble-t-il, pris acte, en suivant l'Un (et l'Autre). Ceux qui sont restés aux CCAF ont préféré continuer de faire comme si la démocratie dans une association n'était pas qu'une illusion, refusant toute maîtrise, tout en se dotant, pour le meilleur et pour le pire, d'un.e Président.e.

Double lien quand tu nous tiens ! Et/ou, plutôt, quand je te retiens...

L'après-midi, c'est d'un autre organe dont nous avons parlé ; je veux dire notre site internet. Là encorps, l'organe a créé, entre autres, une fonction, celle de « responsable du site », c'est-à-dire plus prosaïquement une nouvelle cible potentielle, pour les attaques perverses de l'hystérie, qui nous travaille. Il y était question de savoir si notre Courrier devait y être en accès libre, à tout public, ou plutôt restreint aux seuls membres. Si la question se posait pour moi au sujet des *contre-rendus* (Merci, Lucia !) des comptes rendus de nos débats en AG, entre autres, elle ne me semblait pas évidente pour les textes.

Jacques a soutenu l'importance de la propriété intellectuelle, et les risques de pillages, facilités par le copier/coller. Si jamais quelqu'un s'amusait à plagier les textes que j'écris – ce n'est pas prêt d'arriver –, j'en serais le plus heureux. N'est-ce pas ce que je fais moi-même, lorsque je correspond ?

L'enfer est décidément pavé des meilleures intentions. Ces dernières années d'effilochement inexorable de notre association, le bureau, qui avait pris soin de se nommer Conseil, a ainsi tenté de greffer du désir. Pour autant qu'une telle greffe soit possible, sa tentative n'en demeure pas moins d'une violence inouïe. Elle n'a pas manqué de lui faire retour, dans une injonction des plus paradoxales : impulsez, proposez-nous enfin quelque chose, nous pourrons alors d'autant plus vous le reprocher. Je ne vais pas redévelopper une nouvelle fois la dialectique de l'esclave et du maître, et le *discours sur la servitude volontaire*, ou *le Contr'un*, de La Boétie.

L'acte analytique ferait passer de l'impuissance à la reconnaissance de l'impossible. Lors de son Séminaire montpelliérain, François Balmès aimait citer ce proverbe vaudois : *rien n'est impossible à l'homme, ce qu'il ne peut pas faire, il le laisse*.

Comment dans ces conditions, pouvons-nous continuer de soutenir l'analyse laïque (un laïque, pas clerc, dirait Jacques, au sens de pas clair) ? Comment sortir enfin de l'infantile, pour retrouver l'enfantin (le signifiant a surgi sur la langue de Lucia) ?

And last but not least, les neufs pour être vraiment neuf, se sont retrouvés dix : Peter est venu faire notre d'Artagnan, en fin de journée. Qu'il en soit remercié !

That's all, Folks !

Luc Diaz *faciebat*,
Castelnau le Lez,
le mardi douze avril 2016.

Neuf, nous étions neuf à Avignon pour ces journées des 9 et 10 avril 2016, dont quatre membres du conseil. Pourtant la décision d'organiser ces journées a été prise avec élan lors de la dernière AG.

Le texte *Désaveu ou autorisation*, publié dans ce courrier ouvre ces journées, questionnement sur la difficulté à s'autoriser de sa pratique en un lieu associatif. Sans revenir, ni sur les détails de l'argument que chacun pourra lire dans ce courrier, ni sur le débat qu'il a suscité, il semble possible d'avancer que l'essentiel de l'esprit des cartels a pu être sauvegardé, indépendamment de questions conjoncturelles.

Pour les liens avec l'I-AEP les trois principes fondamentaux qui constituent le socle commun indéfectible des associations (une association, une voix) restent : Laïcité, transmission, élaboration clinique.

L'ambiguïté a toujours été souligné aux Cartels entre les nécessités juridiques qui imposent au titre de la loi de 1901, un bureau avec un président, un trésorier, un ou une secrétaire et notre objet.

"Cette association a pour objet la psychanalyse, dénommée ici analyse freudienne, et pour but d'assurer des conditions propres à la transmission de son expérience" (statuts article 2)

Au départ des CCAF, pour éviter tout effet de bureaucratisation, il n'y avait d'autre titre que celui de *coordonnant*. Il n'y avait aux cartels que des coordonnants.

"Le statut de la parole" aux cartels ne varie pas et exclut ce qui irait « *sans dire* ». Nos échanges nécessitent la mise en jeu d'une « pulsion d'écoute ». Ce qui préserve de tomber dans le *comm'un*, pour que l'exercice de la psychanalyse ne se réduise jamais à l'exercice d'un pouvoir.

SUR LE RAPPORT DU GROUPE MYOSOTIS (AG 2016)

"La passe met en élaboration le réel du désir de l'analyste, de l'énonciation barrée, impossible à saisir, propre à l'écart entre énonciation et énoncé". (JJ Moscovitz/ "Pas de parce que"/ 3^e congrès Convergencia / Paris /16/06/2007)

Cette citation pour mettre en exergue « le point de réel insoumis » qui équivaut à une « nomination du désir du psychanalyste, c'est lui qui reste insoumis au groupement d'analystes »

Aux CCAF, les statuts assurent une garantie entre dispositifs et transmission (article 7). Point rappelé lors de l'AG de janvier 2016 (cf. courrier N°1) *"La passe est mise en œuvre aux CCAF, elle y a sa singularité, la désignation des passeurs reste délicate, les jurys sont ouverts à chaque association. La fonction*

du rapporteur, écouter silencieusement au sein du jury est une trouvaille essentielle. Passe comme conception de la Transmission etc."

L'article 8 des statuts sur le dispositif de la pratique amplifie encore le primat de la parole. Ces statuts instituent une mise en jeu implicite et permanente de la transmission et un lien entre les membres des cartels qui déclarent pratiquer l'analyse.

Or le fait de parler est parfois mal supporté. Les statuts fonctionnent implicitement sur le mode d'une injonction paradoxale.

Il est plus facile d'obéir que de risquer son désir, c'est à dire la confrontation à ce que parler peut être dans un lieu, qui tente de mettre de la parole au corps et du corps à la parole.

Nos statuts, maintiennent, au plus près de ce qui peut en être repérable, une mise en jeu du "désir de l'analyste", dans sa valeur de vérité qui implique le réel.

Pour ce qu'ils sont et mettent sans cesse au travail les Cartels génèrent de l'embarras.

Le coordonnant du dispositif cite, ici, un passage d'une intervention d'Alain Didier-Weill lors du séminaire IAEP des 7 et 8 juin 2008 à Lille sur le thème: *Pourquoi des associations de psychanalyse* (texte indiqué avant ces journées comme référence de lecture)

"Les cartels ont été une des rares institutions, sinon la seule, à avoir intégré pour le dispositif de la passe le témoignage indirect...ne plus dire ce qu'on pense à partir de son savoir préalable, dire ce qu'on pense après avoir entendu "ça". (S de grand A barré) et...

"Il existe à notre connaissance une association-les Cartels Constituants de l'Analyse Freudienne - qui a intégré dans le dispositif qu'elle a imaginé pour la passe, cette notion d'après coup mettant en œuvre un témoignage indirect divisant, un par un, les membres du jury."

L'entre-temps crée une possible "liaison" entre ce qui est là, in situ, dans l'institution, et ce qui y est en gésine. Ce qui écarte la question des nominations (AP, AE, AME). La nécessité de respecter les tempos aux cartels sous peine de récuser *de facto* la pertinence des dispositifs a été soulignée en janvier (AG). Tout ceci implique la "position de l'analyste" dans la cure comme réduit à l'impuissance, impuissance à penser, de structure, ce qu'est la pensée.

Cette "valeur de vérité" et non la vérité de l'analyse ne fait pas "expertise" mais réponse du Réel en jeu dans la cure. Pas de vérité sur le savoir comme tel mais savoir de la vérité qui ne passe, le mur du son, que si l'analyste occupe sa place dans la dynamique de supposition qu'est la cure, l'impuissance, changeant de

mode, fait argument à l'aporie du "maître" expert, de l'impuissance à l'impossible, de l'impossible au nécessaire.

Il conviendrait de s'interroger sur la logique de ce qui "fait symptôme" aux Cartels, au sein de notre association, pour éviter des dérives parfois vives qui ne nous épargnent pas plus que d'autres. L'essentiel étant de ne pas s'éloigner de ce qui nous permet encore de soutenir "la position de l'analyste" dans le champ social.

Ces deux champs "lien social" et "sujet" sont dans un rapport d'exclusion interne quant à l'objet de la psychanalyse.

La violence nous éloigne de ce qui permet de tenir la position de l'analyste. Elle crée une dérégulation symbolique par un désinvestissement de la parole. C'est très concret. Comment continuer à soutenir notre pratique sans institution qui tienne, qui nous tienne, sans assise symbolique, sans assise réelle?

Comment utiliser les *dispositifs* pour travailler ces questions là ?

Le dispositif, à priori, c'est celui de la *cure*. Les dispositifs sont une *extension des moyens de la cure* pour continuer à travailler comme des analysants, dans l'après-coup.

Nous avons soutenu jusque là une politique de transmission entre les CCAF et l'I-AEP en diffusant régulièrement les compte - rendus rédigés par le secrétariat, les textes préparatoires aux Séminaires et les nombreux écrits rédigés par les délégués. Nous avons cherché à plusieurs reprises à créer du lien entre les membres des associations. La dernière proposition dans ce sens a été celle que nous avons soutenue en organisant un groupe de travail entre des membres de l'Ecole Belge de Psychanalyse et les CCAF, ce groupe a fonctionné durant un an et cela a été une bonne expérience.

Il nous faut maintenir cette dynamique constructive de travail.

RAPPEL HISTORIQUE.

En 2013, l'IAEP s'est constituée en Association avec dépôt de ses statuts au moment où, en interne, aux CCAF se faisaient jour des critiques implicites comme venues de l'extérieur. Les conditions auraient pu sembler réunies pour en débattre mais ceci arrivait à un moment où trop de monde partait. Ce qui s'est traduit sous la forme d'une résistance à la proposition soutenue par le Bureau d'organiser un Séminaire. Les rencontres sont faites pour parler de notre pratique, utilisons les au mieux..

Ceci pose, après-coup, la question de la fiabilité du *lieu* qui accueille la parole. Ce qui borde l'incestuel et le meurtre c'est la mise en jeu des dispositifs et des statuts. Ceci est consubstantiel, comme limite, à la question du "désir de l'analyste" qui résiste à l'institution. Le "désir de l'analyste" est mis en fonction

dans une association par le fait, "fait débordant le fait ", qu'il y a des statuts. Les statuts font "bord" à la réalisation pour chaque analyste, de son désir, dont il a, seul à répondre, le désir étant irréductible à l'institué. L'institution masque le Réel du "désir de l'analyste", l'énonciation impossible à saisir. Ce qui lie du même coup et dans un rapport de continuité interdit et impossible d'une part et transgression et nécessaire d'autre part. Ce paradoxe nécessaire donne la moyenne et extrême raison au "s'autoriser, pas seul" et toute sa portée "aux quelques autres".

Ainsi l'association en ses statuts ne garantit *rien*.

Les statuts, n'instituent comme garantie que cette limite qui permet d'ouvrir, de se questionner à chaque fois que cela s'avérera nécessaire dans le fonctionnement. Les statuts des CCAF ni ne figent l'objet de la psychanalyse, ni n'en font autre chose que ce que les dispositifs essaient de resserrer pour lier institution et transmission. Si ça dysfonctionne c'est qu'ils ne sont guère appliqués.

LE COURRIER

Le courrier est un lieu d'échange de travail, le lieu de transcription de nos débats permettant un temps d'élaboration nécessaire pour prendre ensuite collectivement les décisions importantes. Nous avons des comptes rendus, il faut mesurer, voir si certaines choses sont transmissibles et opportunes à transmettre.

Nous avons beaucoup de mal à faire en sorte que les gens écrivent. Une revue pourrait être créée dans la mouvance des CCAF mais ouverte, pas une revue exclusive des représentants des cartels. Comment tourner la censure, c'est le travail de l'écrivain, le travail de l'analyste.

Nous avons lu et débattu des propositions que Claire Colombier nous avait adressées en tant que responsable du Courrier.

En attente de la prochaine AG et pour répondre à la demande des responsables du courrier et du site il a été convenu que le prochain courrier qui est diffusé habituellement aux membres et aux correspondants sera accessible sur le site uniquement à eux.

La bibliothèque sur le site pourra intégrer les textes des auteurs qui sont d'accord pour une diffusion ouverte au public.

DES CARTELS DE LA PRATIQUE ?

Nous nous sommes interrogés sur la nécessité de réinventer les cartels de la pratique. Quelles en sont les conditions vues les difficultés pour les relancer et éviter les dérapages parfois rudes des derniers cartels d'adresse aux CCAF ?

Dans ce contexte il a été proposé de créer, à raison de l'incidence dans les cartels, des cartels d'incidence. Idée intéressante qui reprend l'incidence (*Einfällen* / ce qui tombe) de la règle fondamentale et qui met au travail au lieu de faire polémique. Point d'éthique qui assure une continuité de fonctionnement en prise directe avec la règle fondamentale.

LA PASSE

La discussion et l'argumentation ont eu le souci de mettre en exergue le fait de parvenir à occuper notre place avec nos partenaires supposés: les associations membres de l'IAEP et d'autres qui pratiquent la passe et désignent des passeurs. Le coordonnant du dispositif a repris les arguments des points cruciaux avancés dans le groupe Myosotis après l'AG de janvier 2016. Il faut relancer la passe aux cartels, sortir du climat actuel qui crée des dysfonctionnements en interne et en externe. La psychanalyse n'est pas un "ready made". La position des cartels doit être affirmée et soutenue auprès des autres associations. Est-ce que nous allons trouver le moyen de le faire ?

La passe aux CCAF est très spécifique sur la relance du "*désir de l'analyste*" en tant qu'il reste insoumis aux groupements d'analystes. La passe met en élaboration le réel de l'énonciation impossible à dire, incidence de l'écart entre énonciation et énoncé, du hiatus entre le dire et le dit. L'originalité des CCAF est d'avoir réussi dans le dispositif de la passe à intégrer, grâce à l'introduction d'une chicane supplémentaire, le rapporteur, tiré au sort parmi les 5 membres du jury, il écoute mais ne dit rien. Il met en forme ce qu'il aura entendu pour en faire retour au coordonnant. Il tend ainsi à mettre en jeu un nouveau témoignage indirect divisant un par un les membres du jury.

Le coordonnant étant dans un rapport d'imperméabilité à l'égard de tous les autres actants. Il n'entend que le produit de ces divisions successives, comment le jury travaille. Il est rappelé que tous les 3 ans, l'Association s'engage à produire un travail avec le reste de la communauté analytique impliquée dans notre champ institutionnel. Ceci devrait susciter une transmission réglée par "une pulsion d'écoute". Tout en veillant à ce qui peut être transmis et à ce qui ne peut être dit. Tout ceci doit être soutenu et le coordonnant, de par sa place est porteur de ce désir là.

Le coordonnant a pris des contacts pour tenter d'obtenir plus d'implication des associations partenaires pour poursuivre les passes en cours et celles qui arrivent. Au niveau du nombre de passeurs (liste) nous pouvons encore fonctionner avec notre liste mais à raison de la règle "pas plus de deux fois", à chaque nouvelle demande de passe, elle se réduit. Le renouvellement existe pour la désignation des passeurs mais il émane trop souvent des mêmes collègues. Il y a aussi un risque de professionnalisation du jury.

Aux cartels il n'y a pas de nomination à chaque fois qu'un analyste désigne un passeur c'est une mise en jeu, qui met à l'épreuve ce que leur analysant a fabriqué comme analyste et à terme, s'il y a franchissement ce qui sera "nommé" comme psychanalyse ou pas. Les cures ne sont pas labellisées et ne donnent lieu qu'à une réponse "oui ou non cette analyse relève du champ de l'analyse freudienne". L'analyse comme notre nom (CCAF) l'indique est elle constituante et constituée du lien éprouvé qui nous réunit dans notre association ? C'est le différentiel, le style propre à chacun qui fait la valeur de la fonction, et ce qui cause le désir de l'analyste, c'est de reconduire cette perte, petit à petit à chaque fois.

Il y a là un point d'éthique très fort à soutenir. Point qui, au delà de ses contradictions et de ses sophistications théorigènes est beaucoup plus proche du point de vue épistémologique de l'éthique de la psychanalyse que celle qui s'appuie sur une exégèse des pères fondateurs. L'insu en est le seul viatique.

PERSPECTIVES

Il existe un vif intérêt pour ce que nous poursuivons aux CCAF et pour ce que nous continuons à assurer au niveau de notre dispositif de la passe, pour la transmission de l'analyse. Il va falloir se faire entendre, il existe des pistes et des possibilités, notamment l'idée de renouveler notre offre de passe dans le contexte de l'IAEP ; écart et vigilance sont de mise pour différencier politique de la psychanalyse (psychanalyse et politique) d'une politique pour la psychanalyse.

CR rédigé par Jean-Michel Darchy avec la contribution de Christophe Amestoy et Lucía Ibáñez Márquez

ANNEXE : DU COURRIER ET D'AUTRES SUPPORTS DE PUBLICATION

par Claire Colombier

Sur quoi devons-nous débattre ?

1) Soit nous souhaitons que le *Courrier* reste une publication interne, et il ne sera donc pas accessible à tous sur le site, mais aux seuls « abonnés » (membres et correspondants).

Les articles auxquels leurs auteurs souhaitent donner un caractère public pourront être mis en ligne dans la « Bibliothèque » du site.

Il est aussi envisageable de faire un numéro par an qui regrouperait les textes que nous souhaitons partager avec d'autres.

2) Soit, nous décidons que le *Courrier* devient un bulletin public, et cela suppose sans doute d'en modifier quelque peu les contenus et de préciser à quelles conditions on y a accès.

Le caractère public crée une exigence rédactionnelle, en particulier sur ce qui pourrait être diffusé de nos débats internes. Ma proposition serait que les compte-rendus seront synthétiques et ne tenteront pas de rapporter les propos de chacun des intervenants. Si nous le souhaitons, afin de ne pas être dans un anonymat, nous pouvons faire figurer en fin de compte-rendu la liste des personnes physiquement présentes à la réunion en question.

Si cette option est retenue il faudrait peut-être envisager de créer un support, différent des newsletters, et qui permettrait de maintenir un lien plus régulier entre les membres et correspondants des CCAF. I

Il pourrait être créé un bulletin mensuel numérique de 4 à 8 pages, qui permet de diffuser des informations datées, qui ne seraient plus d'actualité dans le *Courrier* trimestriel, et de partager des textes que l'auteur ou les auteurs ne souhaitent pas (encore) rendre publics. Ces textes pourraient d'ailleurs faire l'objet de questions et rebonds dans le bulletin suivant. Ce support pourrait donc être aussi un « laboratoire d'écriture ».

Questions subsidiaires sur le site.

1- Si le *Courrier* dans son ensemble est disponible sur le site, que deviennent les rubriques *Bibliothèques* et *Lire, écouter, voir* ? Comment faire le tri entre *Bibliothèques*, (car *Bibliothèques* contient aussi des articles sur des livres ou des expositions) et aussi *Colloques* ? Comment donner un reflet plus large de ce qui peut s'élaborer aux CCAF ?

2- Il existe aussi sur le site une rubrique interactive « actualités », accessibles aux membres qui semble devenir un lieu de publication immédiate. Dans ce cas la publication qui suit dans le *Courrier* ne perd-elle pas de son intérêt ?

3° Le site comporte aussi une rubrique *Activités*. La mettre à jour très régulièrement, en y inscrivant les groupes et cartels travaillant à un moment donné, dans les différentes régions, serait une manière de « prendre en compte l'existant » et une priorité.

...L'EFFET PAPILLON

par Michel Didierlaurent

Chères amies,

Je vous propose, comme cela a été envisagé dans nos précédents échanges un texte - martyre avec comme perspective le travail à Avignon, où je ne pourrai pas me rendre.

Je reprends donc les quelques idées papillonnantes du début de l'année. Je dis idées et non pas concepts, car les idées comme les paroles et les papillons peuvent s'envoler et ne plus revenir. Si l'on veut les fixer, il est nécessaire d'avoir recours au filet de l'écriture, mais sans le filet de la voix.

La question de la transcription des échanges en coordination procède de la même logique : ce qui peut en être retenu dépend d'une écoute attentive (dont le scribe est la figuration) et d'une capacité secrétaire à en rendre compte par écrit.

Le compte rendu de la coordination de février dernier montre que ce peut être un travail de qualité. Mais ce mode de rapport laisse entière la question de l'entendement, c'est-à-dire de la présence subjective, en situation, de chacun des délégués. C'est pourquoi des rectificatifs sont possibles après-coup, afin de dissiper ou tout au moins de réduire les malentendus.

Pour « produire » de l'entendu, il faut avoir recours à la parole, donc à la voix, donc à la présence. Un écrit peut-il à lui seul présentifier la voix de son auteur, excluant ainsi le souci de sa présence.

La question reste posée, mais non résolue. Les débats, en fin de matinée du dimanche 7 février, autour du texte de Lucia, ne sont pas transcrits dans les dimensions vocale et émotionnelle du moment.

Il me semble que ces questions, voire ces apories, du rapport oral/écrit ou mieux du rapport « auralité »/ « littéralité » dépassent de beaucoup les interrogations institutionnelles, qu'elles soient des CCAF ou d'autres, mais que les passer sous silence n'est pas une solution.

POURQUOI ET COMMENT JE SUIS TOUJOURS MEMBRE DES CCAF
par Claire Colombier

Si, depuis quelques vingt années, je suis aux CCAF, c'est que :

- tant que je reçois des patients, il m'est nécessaire d'être inscrite dans une association, c'est la première raison.
- j'apprécie les personnes, une par une, qui ont été, sont et seront aux CCAF, pour leur extrême diversité, promesse d'altérité, et c'est la deuxième raison.
- j'y ai trouvé un espace pour travailler avec d'autres, souvent dans des groupes que j'ai initiés mais pas seulement et c'est la troisième raison.

Un espace pluriel où la pensée unique n'a pas (trop) cours et où, même dans les moments les plus plombés, du désir peut se dire et être entendu.



Photos C.C., Nice et Paris 19^{ème}

Je poursuivrai par quelques remarques et questions que j'aurais pu formuler à Avignon, si je n'avais dû renoncer à y aller :

- en premier lieu, puisque j'évoque ce voyage non fait : pourquoi assimilons-nous souvent déplacement géographique et déplacement psychique ? Le fait de se déplacer géographiquement peut effectivement en modifiant des repères faciliter le déplacement psychique « sur le terrain de l'autre », mais ce n'est nullement garanti, pas plus qu'il n'est suffisant de s'allonger sur un divan quelques années pour avoir fait une analyse. La conduite de cures analytiques, mais aussi la lecture et encore l'écriture ne sont-ils pas être des voyages immobiles ?

- pourquoi nous interrogeons-nous toujours sur les raisons pour lesquelles une personne quitte les cartels, et jamais sur les raisons pour laquelle un nombre certain reste et de nouveaux s'inscrivent ?

- pourquoi cette question - apparue timidement, sans plus de développement en toute fin du compte – rendu du groupe « jaune canari » (AG de janvier 2016) reste-t-elle peu (non ?) travaillée au sein des CCAF : « comment la psychanalyse infléchit ou habite la pratique de chacun dans des champs d'intervention très divers ». Avec son corollaire : pourquoi les collègues qui ont des pratiques en institution, tout à fait passionnantes, n'en parlent-ils pas plus ? Certes, il en est question dans nos échanges en petits groupes, mais rares sont les écrits sur ce sujet, et les discussions en grand groupe, là-dessus. Ce pourquoi j'ai noté avec intérêt que le prochain séminaire I-AEP à Grenoble prévoit des interventions sur cette question du « hors la cure » et des pratiques de l'institutionnel.

- pourquoi n'opérons-nous pas une distinction plus nette entre ce à quoi oblige notre statut d'association loi 1901 et un fonctionnement en collectif, avec les responsabilités multipliables nécessaires au bon fonctionnement de ce collectif ? (cf. mon texte « Collectif/association » paru dans le Courrier n° 2/mars 2011). Ce thème revient souvent dans nos débats mais sans que nous en tirions les conséquences. Pourquoi n'irions-nous pas vers un fonctionnement où une structure associative loi 1901 minimale ne serait là que pour permettre le fonctionnement d'un collectif qui serait une articulation de cartels ?

- pourquoi y a-t-il, au moins depuis la vingtaine d'années que je suis aux CCAF, une tendance à investir très fort l'extérieur représenté par l'I-AEP et Convergencia, parfois au détriment de ce qui pourrait être institué au sein des CCAF ? Il m'a fallu beaucoup de temps pour comprendre les enjeux d'une inscription à ces *inter*, j'ai même été déléguée de l'I-AEP pour connaître cela un peu de l'intérieur. Mais aujourd'hui où, aux CCAF (comme dans les autres associations analytiques ou non) le nombre de ceux qui sont prêts à prendre des responsabilités se réduit en même temps que le nombre d'adhérents, ce qui entraîne un « cumul » de fonctions pour certains, ne devons-nous pas nous demander, devant l'impossibilité de tout faire, ce que nous devons garder et ce à quoi nous devons renoncer ?

- pourquoi nous étonnons-nous que ce que nous avons institué ne soit plus au bout d'un certain temps opérant ?

J'entends dire *obsolescence* de notre association. Mais entre l'obsolescence programmée des appareils ménagers et *L'obsolescence de l'homme* de Gunther Anders, je ne sais plus trop quel sens donner à ce terme incontestablement dans l'air du temps : il en est question, pas très positivement, dans une séquence de *L'avenir*, de Mia Hansen-Løve.

Pourquoi faudrait-il que ce qui a une fois été institué dure nécessairement, alors que ceux-là mêmes qui ont créé ces institutions (avec un petit i) les trouvent désormais inadéquates ?

Le terme de *délitement* est aussi utilisé : appliqué à une pierre, le terme désigne une division en couches selon des plans privilégiés et à une substance, un effritement. Quel sens donner à ce terme appliqué à notre association ?

Je le remplacerai volontiers par une notion ouryenne: *le feuilletage*. Loin de déplorer une perte d'unité, la fragmentation d'un bloc, nous aurions ainsi l'occasion de percevoir ce qui constitue les différentes strates de ce que nous mettons au travail, l'hétérogénéité des approches, incluant ce qui aujourd'hui, vit toujours, plus ou moins à notre insu, du passé des Cartels.

Bref, ce qui est déploré au moyen de ces termes n'est-il pas au contraire une occasion de penser de nouvelles articulations ? Que nous faut-il comme dispositif(s) pour « parler ensemble » ?

Avril 2016.

*Convergencia aujourd'hui ?
Une convergence...pas sans quelque divergence.*

Michèle Skierkowski

Cet article, qui fait écho aux échanges de notre dernière A.G., aurait dû paraître dans le n° 1/2016 du Courrier.

Je présente mes excuses à l'auteur et aux lecteurs de ce Courrier pour cet oubli. C.C.

Cela fait maintenant presque 20 ans que *Convergencia* a été fondée par une cinquantaine d'associations d'Amérique du Sud, du Nord, et d'Europe. Il est tout à fait remarquable que nombre de mouvements, de collectifs (le Lacano-Américain, L'Inter-Associatif Européen de psychanalyse, L'Aire Méditerranéenne, etc.) aient pris naissance dans une même période. Il semble bien qu'aucun de ces collectifs n'aient été créés par le désir d'annuler la dispersion des associations (suite à la dissolution de l'Ecole Freudienne de Paris ou du fait de l'histoire de la psychanalyse en Amérique Latine par exemple). Il s'agissait bien davantage d'apprécier cette dispersion comme une diversité féconde, une chance pour la transmission de la psychanalyse. La création de ces nouveaux ensembles reposait sur le pari de liens sociaux différents entre analystes.

Certes, une des raisons majeures de la fondation de *Convergencia* était politique : faire exister un autre mouvement mondial que les deux qui existaient déjà à ce moment-là (l'IPA et l'ECF). Mais les associations fondatrices, dès le départ, avaient aussi le projet de créer un espace pour qu'un certain nombre de tensions y prennent place, sans qu'il soit immédiatement question de les réduire.

La prise en compte de la multiplicité des liens de travail entre analystes permettait en effet le repérage d'une tension chez l'analyste entre le un par un et l'inscription associative¹. Rappelons-nous les débats autour des « non-associés »² et de la place qui leur pouvait être faite ou pas, lors de la fondation de *Convergencia*.

Elle soulignait aussi la tension dans la nécessaire confrontation du délégué avec son association, et de son association avec toutes les autres associations. De même, elle mettait à jour les tensions qui apparaissent dans la confrontation des langues différentes, des histoires du mouvement analytique dans les différents continents et de ses conséquences dans la transmission de la psychanalyse.

¹ Il semble bien que cette tension ne s'inscrive plus de la même manière dans la nouvelle génération des psychanalystes qui semblent bien éloignés de cette question de l'inscription dans une association....

² Etaient ainsi désignées les personnes qui ne faisant pas partie d'une association désiraient cependant faire partie de *Convergencia*.

Cette prise en compte des tensions n'avait pas pour but de les faire disparaître ou de les réduire. Il n'était pas question de chercher l'unisson, de faire du un. La constitution même de *Convergencia*, conçue non pas sur un mode pyramidal, mais comme un réseau, un tissu, en témoigne.

Quelle magnifique idée que celle qui consiste à parier sur les déplacements, sur l'entrecroisement des langues pour que la psychanalyse se transmette.

C'était aussi le pari que les désaccords puissent être dits, qu'en soit donné argument, qu'un travail de liaison s'effectue qui « culturalise » et endigue la pulsion d'agression, qui toujours à l'œuvre, trouve dans le narcissisme des petites différences le terreau propice à son déploiement.

Comme nous ne sommes pas sans le savoir même si nous l'oublions sans cesse, une fois réalisés, les grands projets ont tendance à se déliter. Peut-être sommes-nous dans ce temps-là dans *Convergencia*.

Les tensions si fécondes qui permettaient de la créativité dans *Convergencia* se relâchent et les travers que les associations fondatrices se promettaient d'éviter se réinstallent à petits pas. Il en est ainsi pour la nécessaire confrontation du délégué avec son association, et de son association avec toutes les autres associations.

La fonction de délégation perd de sa consistance. Bien entendu, chacun parle toujours en son nom, mais si la tension entre le délégué et son association n'existe plus, alors c'est comme si le délégué était son association. Si les associations ne confrontent plus leurs cliniques et leurs théories à travers des dispositifs, alors elles ne se rencontrent plus non plus.

Dans la même veine, réapparaît ainsi dans les colloques et congrès de *Convergencia* la proposition qu'y soient présentées non plus les discussions des textes de chaque association par d'autres associations tirées au sort mais qu'à chaque texte soit accolé un nom d'auteur et que ce soit cet auteur qui le présente. La série ainsi constituée des interventions, dans lesquelles les citations et la terminologie lacanienne prennent grand place, donne l'illusion d'un échange qui serait plus « pointu », voire « scientifique », sur le modèle des congrès habituels.

Notre position est de soutenir, encore et encore, les dispositifs dont nous pensons qu'ils assurent une modalité essentielle au sein de *Convergencia*. Ces dispositifs donnent la place principale aux lecteurs plutôt qu'aux auteurs. Ils permettent que ce qui a été écrit soit lu et interprété par d'autres et que s'entendent ainsi les trébuchements de la pensée, ses ratés. D'autres associations insistent elles aussi sur cette orientation qui vise l'ouverture plutôt que la fermeture. Pas seuls, donc.

Écrits

GRANDIR SANS PATRIE

Notre société s'apprête à l'initiative du gouvernement à inscrire dans la constitution une différence de traitement, basée sur la filiation, pour des personnes condamnées pour acte de terrorisme. Le projet de révision constitutionnelle envisage la déchéance de la nationalité des binationaux, c'est-à-dire des français disposant d'une autre nationalité.

Plusieurs voix se sont déjà élevées pour dénoncer l'aberration et le danger que cette proposition gouvernementale pourrait inscrire au sein de notre constitution en vidant de son sens la devise fondatrice d'égalité qui stipule un droit égalitaire pour tous les français. Si cette mesure est adoptée, un français condamné pour terrorisme sera déchu de sa nationalité française et sera expulsé du pays. Mais tous les autres, condamnés pour les mêmes actes de terrorisme, nommés abusivement français de souche, et qui ne sont pas en nombre moindre, d'après les statistiques, resteront dans le pays et garderont leur nationalité.

Le gouvernement reconnaît que cette mesure n'aura pas d'incidence sur la lutte contre le terrorisme, mais qu'il s'agit d'un message symbolique. Mais ce message symbolique n'a pas été formulé, quel est-il et à qui s'adresse t-il?

A une société apeurée et émue marquée par le deuil et la violence ? A notre jeunesse ? Avec quelle perspective ou celle de la désagréger davantage ? A nos enfants ? Comment soutenir devant leurs interrogations que désormais notre société fera une distinction, par la punition, entre des français qui ont un père ou une mère d'une autre nationalité? Quel enfant pourrait comprendre une telle inégalité de la justice ?

S'il est attendu, étant donné le contexte, que le gouvernement propose des mesures sécuritaires, il est incompréhensible qu'il ne propose pas à la société les moyens pour penser les questions de fond soulevées par la radicalisation et permettre d'élaborer des mesures qui nous aident, avec la participation de tous les citoyens, à soigner nos blessures et à dépasser nos difficultés ensemble.

C'est de notre responsabilité de penser aux conséquences d'une telle mesure instaurée comme inégalité constitutionnelle. Tout d'abord, elle permettra l'expulsion du condamné dans le pays de parents ou de grands parents où il n'a pas grandi. Mais pourquoi irait-il dans un pays qui lui est étranger alors qu'une des terres du *califat* pourrait l'accueillir, avec encore plus de facilité dans son programme de desubjectivation, tout en l'aidant à nourrir la haine pour le pays de sa naissance qui l'aura expulsé ?

Une société qui refuse d'interroger ce qu'elle engendre, encourt à fortiori le risque que cela lui fasse retour, d'une manière ou d'une autre.

L'insistance du gouvernement à faire voter une telle mesure est d'autant plus incompréhensible qu'il est impossible de supposer qu'elle provienne de son ignorance sur la complexité du problème auquel il dit vouloir s'attaquer. Au lendemain de l'attentat sur Charlie, le gouvernement commandait à Malek Boutih, député de l'Essonne, une étude approfondie sur « L'analyse et la prévention des phénomènes de radicalisation et du djihadisme en particulier ». Mr. Boutih a rendu son rapport fin juin 2015. Cette étude rigoureuse qui porte le titre: « Génération radicale » a sollicité la participation des hommes

et des femmes de terrain du milieu socio-éducatif et pénitentiaire travaillant avec des enfants et des jeunes. Ce document mériterait de devenir une base de travail sérieuse pour l'élaboration des propositions qui pourraient répondre aux difficultés soulevées. A l'inverse, ce document semble être resté dans un tiroir sans que le gouvernement s'en soit servi au moins, pour offrir largement à la population l'information richissime qu'il contient et qui aiderait chaque citoyen et chaque citoyenne à prendre conscience de la complexité de la question de la radicalisation qui s'étend dans notre société.

Le rapport fait le portrait « *d'une génération au bord de la rupture* » qui trouve dans l'offre djihadiste une réponse, certes illusoire et mortifère, au désespoir subjectif de jeunes fragilisés et en rupture avec la société dans laquelle ils vivent.

Le phénomène touche toutes les catégories sociales. Certes il y a les jeunes marginalisés habitants des banlieues mais il a aussi tous ces autres jeunes appartenant à des classes moyennes ou supérieures. « On compte une majorité de moins de 25 ans (65%). La tranche d'âge des 18-25 ans est la plus concernée et s'y ajoute 5% de mineurs ».

Le rapport s'attarde à avertir sur le danger de basculer dans un phénomène de masse étant donné « l'ampleur du phénomène et sa pénétration dans tous les milieux, avec la radicalisation de jeunes étudiants et de jeunes filles en particulier » qui constituent, avec des jeunes diplômés, des cibles privilégiées pour la stratégie de recrutement djihadiste. Certaines compétences les intéressent davantage : « infirmières, artificiers, sportifs, ingénieurs ».

Ne nous trompons pas, nos jeunes qui basculent dans le terrorisme ne sont pas tous des religieux avec des grands parents maghrébins. Ils constituent dans leur diversité, notre jeunesse française. Ils sont nés sur le sol français, ils ont grandi sous nos lois, sous nos programmes d'éducation, sous nos projets territoriaux, sous nos principes et valeurs culturelles et sur nos choix de société adoptés par tous et devant lesquels chacun est responsable.

A qui donc voudrions-nous faire porter la responsabilité de nos déceptions et de nos défaillances ? ¹

Je voudrais contribuer au débat actuel sur la question de la nationalité en déployant une problématique soulevée par l'application de la règle du droit du sol qui reste largement méconnue des français et qui mérite, me semble-t-il, de trouver place dans le débat.

Si nous avons des jeunes dits binationaux, c'est surtout parce que la France impose aux enfants issus de l'immigration la double nationalité.

En effet l'idée socialement répandue que chaque enfant né en France même de parents étrangers serait automatiquement Français grâce à l'application du *droit du sol*, n'est pas juste. Il n'y a pas d'affectation immédiate de ce droit et de ce fait les parents sont contraints

¹ Cela me fait penser à une personne qui voulait renvoyer sa fille adoptée à son pays d'origine, parce qu'elle s'est aperçue qu'elle ne répondait pas à son idéal d'enfant qu'elle attendait.

de donner leur propre nationalité à l'enfant. Je vais m'employer dans les lignes qui suivent à déployer cette affirmation et la problématique qu'elle soulève.

Que dit la règle du droit du sol?

Le texte en vigueur sur la nationalité différencie l'attribution de la nationalité française de l'acquisition de celle-ci.

L'attribution est fondée sur *le droit du sang* en reconnaissance de la filiation : « *Est français l'enfant, dont l'un des parents au moins est français au moment de sa naissance* » et cela même si l'enfant naît à l'étranger.

Quant à *l'acquisition*, elle implique une procédure. Il est possible de devenir Français, par mariage, par adoption, et par la demande volontaire de naturalisation. Je ne m'arrêterai pas sur ces situations qui n'intéressent pas mon propos et je vais reprendre ce que dit la loi plus précisément quant au *droit du sol* pour les enfants nés en France de parents étrangers.

Le *droit du sol* (*jus soli*) a été introduit dans le droit français en 1515 par un arrêt du parlement de Paris qui stipulait: « *est français celui qui est né en France, même de parents étrangers, s'il demeure dans le royaume.*»²

En 1804, le code civil conserve le droit du sol, tout en privilégiant la filiation du sang. Il apparaît déjà l'obligation pour l'individu né d'un étranger, de réclamer la nationalité française dans l'année suivant sa majorité. Ce délai sera supprimé par la suite, pour qu'à partir de 1851 *le droit du sol* soit progressivement rétabli pour répondre aux besoins croissants de travailleurs ou de soldats en 1889. Il est intéressant de remarquer que durant cette période de préoccupation militaire, la faculté de répudier la nationalité française avait été interdite³ pour pouvoir assujettir au service militaire les enfants d'étrangers nés en France.

« En 1993, la loi n°93-933 du 22 juillet, dite loi Pasqua-Méhaignerie, restreint l'accès à la nationalité par le droit du sol pour les jeunes d'origine étrangère. Pour devenir Français, ces derniers doivent désormais, selon les termes de la loi, en manifester clairement **la volonté** entre 16 et 21 ans»⁴.

La législation actuelle qui date de 1998 (*loi du 16 mars n° 98-170*), dite *loi Guigou*, a modifié certaines dispositions de la loi Pasqua, en retirant notamment l'obligation pour le mineur de faire une demande officielle de volonté pour devenir Français.

Aujourd'hui, la nationalité française est déclarée de plein droit en raison de la naissance et de la résidence, **mais octroyée sous certaines conditions**. Trois possibilités sont envisagées :

Lorsque l'enfant a **13 ans**, ses parents peuvent la *réclamer* pour lui, et avec son consentement. Ils doivent faire une déclaration, et fournir des documents qui attestent que

² In *Droit du sol*, Wikipedia

³ Christophe Vimbert, *La tradition républicaine en droit public français*, P.U.R., p34

⁴ Melting-post.fr, publication de *Génériques*, association spécialisée dans l'histoire et la mémoire de l'immigration, la sauvegarde, la préservation et l'inventaire des archives de l'immigration en France et en Europe.

l'enfant réside en France depuis l'âge de 8 ans et pendant une période consécutive de cinq ans.

Dès l'âge de **seize ans**, le jeune peut *réclamer* la nationalité par *déclaration* et sans l'accord des parents. (Article 21-11 du code civil)

A **18 ans** le jeune devient Français de plein droit, sauf s'il décline cette possibilité. (Article 21-7 du code civil)

Dans les deux derniers cas, l'accès à la nationalité reste dépendant de deux conditions : le jeune devra prouver **5 années de résidence consécutives à partir de l'âge de 11 ans et ne pas avoir été condamné à une peine égale ou supérieure à six mois d'emprisonnement, non assortie d'une mesure de sursis.**

Avant la loi Guigou, l'enfant n'avait droit à aucun document attestant de sa *future* nationalité française. Il portait nécessairement, comme encore aujourd'hui, la nationalité du père ou de la mère.

Depuis 1998 (Décret n° 98-721 du 20 août) l'enfant a droit à un Titre d'Identité Républicain (TIR) pour pouvoir voyager à l'étranger et être dispensé de visa à son retour en France. Le TIR est délivré sur demande et doit être accompagné, de toute façon, d'une carte d'identité ou d'un passeport, documents que la France ne peut pas délivrer à l'enfant, *puisque'il n'est pas assimilé encore Français.*

De ce survol historique de l'évolution de la loi jusqu'au texte en vigueur, je tiens à relever qu'il y a eu une époque où le *droit du sol* s'appliquait dès la naissance, pour évoluer ensuite, en fonction des intérêts ou des positions idéologiques des partis au pouvoir, vers une exigence de *déclaration de volonté* ou de *réclamation* souhaitée d'un droit par le jeune.

Ce qu'il faut retenir de l'application de la législation actuelle et qui intéresse mon questionnement, c'est que durant toute son enfance et jusqu'à ses 13, 16 ou 18 ans, l'enfant aura affaire à ce statut bizarre d'être considéré *potentiellement Français*. Ceci semble une aberration qui me permet d'affirmer qu'en France le statut d'étranger se transmet de père à enfant. Cette situation qui crée une sorte *d'entre deux* est assez problématique. D'abord parce qu'elle n'offre pas à l'enfant un point d'appui solide sur lequel s'appuyer pour construire sa propre historicité en la dégagant de l'histoire de migration des parents. Et ensuite parce que la définition de la loi semble méconnaître, et donc ne pas tenir compte, des besoins psychiques de l'enfant impliqués dans le processus de construction et de différenciation identitaire et dont le besoin d'appartenance au milieu social qui l'entoure est un point d'ancrage essentiel.

Et puis, comment ignorer que l'amour pour la patrie et pour la terre germe durant l'enfance ?

Et comment espérer d'un jeune adolescent la *déclaration d'une volonté* affirmée pour devenir membre à part entière d'une société qui l'aura considéré étranger durant toute son enfance en créant ainsi avec lui un lien teinté d'ambiguïté ?

Pour avancer dans le développement de cette problématique je dois rappeler brièvement les prémisses impliquées dans la construction de la subjectivité et de l'espace identitaire où se fabrique et s'organise sans cesse pour quelqu'un, l'appréhension de sa réalité interne et du monde qui l'entoure. Le petit enfant baigne dès sa naissance, et même avant, dans les eaux

langagières et culturelles des parents. Dans ce lieu familial, il entendra les premiers signes qui lui feront appréhender le monde externe avec curiosité et envie, ou bien, avec crainte et méfiance.

La construction, par l'enfant, d'un reflet de *mêmeté*⁵ identitaire dépend de sa rencontre avec l'amour des parents, ce qui passe par la langue et par la manière dont ils ont pris soin de son corps. La langue est le lieu d'ancrage singulier qui signe, en même temps, l'ancrage dans le monde.

A l'école, l'enfant aura l'opportunité de rencontrer d'autres enfants, et pour certains, elle sera le lieu de rencontre avec une autre langue, la langue sociale qui lui permettra d'accéder à un monde bien plus grand que celui de la famille. L'école est aussi le lieu où, par les jeux de miroir que facilite la langue, les enfants approchent avec conscience les marques de leurs différences. La curiosité pour l'autre semblable les amène à se comparer et à se mesurer, ce qui est évidemment structurant. C'est la *langue* qui fera lien, un lieu d'habitation commun, même si chacun l'habitera à sa façon. La langue devient patrie, riche de son pouvoir d'enracinement identitaire à une culture. Et lorsque les enfants grandissent dans un bilinguisme culturel, cela est sans doute une richesse mais parfois aussi une confrontation bouleversante et conflictuelle.

Pour certains d'entre eux, le pays d'origine des parents sera source d'un imaginaire imprégné de nostalgie pour la terre perdue et qui sera, d'autant plus idéalisée, que les parents ne reviendront pas au pays natal, mais garderont présente la perspective rêvée d'un retour. Ce rapport ambivalent des parents affecte leur relation avec le nouveau monde social qui les entoure et la façon dont ils vont le présenter à l'enfant.

Une des premières tâches psychiques à accomplir pour l'enfant sera celle de *créer sa propre possibilité*, (ce qui peut être celle d'une *création symptomatique*) pour faire avec la fragilité des parents, pris dans la douleur du déracinement et par leurs propres conflits subjectifs. C'est bien pourquoi, à partir de sa circonstance familiale, mais aussi pour répondre à la pression psychique d'appartenance sociale, l'enfant cherche, dans le meilleur des cas, d'autres lieux *d'adresse*, des espaces qui lui fournissent d'autres figures d'identification.

La société, à la place de *tiers* est celle qui peut assurer pour l'enfant une fonction structurante de coupure séparatrice que je nommerai la *fonction paternelle du social*. Cette fonction est porteuse du symbolique par l'écart qu'elle peut signifier avec la condition, quelle qu'elle soit, des parents et par la reconnaissance de l'histoire qui serait celle de l'enfant, en lien et en rupture avec celle des parents. Le message symbolique pourrait se traduire ainsi : *tu viens d'un père et d'une mère* (reconnaissance de la filiation ancestrale) *mais tu es né parmi d'autres qui t'accueillent dans la terre et la langue que nous parlons*.

Si cette fonction fait défaut à l'enfant, un lien souffrant s'établit entre lui et les pays de son histoire, ceux des parents et le sien, sans vraiment se sentir appartenir ni à l'un ni à l'autre.

⁵ Françoise Dolto emploie ce terme pour définir le narcissisme comme un lieu où s'entrecroisent les premières relations langagières, l'image inconscient du corps et le désir.

Le conflit identitaire est terrible : « *je ne suis pas de là bas* » la terre des parents, mais « *je ne suis pas des vôtres* » non plus. Il reste *être de nulle part*. Mais pour un enfant, être de nulle part est foncièrement déstructurant. En manque d'ancrage identitaire à la société dans laquelle il est né, l'enfant grandit dans sa communauté, en marge des autres, portant un vide identitaire.

Et lors du passage adolescent, qui n'est pas linéaire, et que d'ailleurs certains n'arriveront à traverser qu'en y laissant leur peau, le jeune se trouve dans le besoin structurant de contester la loi des parents pour affirmer, souvent par opposition, son droit à la singularité. C'est une époque éminemment sensible et fragile où la question de l'origine se repose avec puissance et dangerosité.

Confus et perdus par le brouillement de miroirs déchus ou idéalisés et n'ayant parfois que le désespoir pour survivre, certains jeunes vont chercher un peu de structure en appartenant à une communauté sectaire pour suppléer à leur manque d'assise identitaire. Ils succombent à un discours qui fait appel à l'obéissance et à la soumission, au nom d'un *Dieu-Maître* qui sait et qui prescrit les commandements pour guérir du mal de vivre. Nous avons à nous interroger sur la défaillance de certaines réponses sociétales qui tombent à côté de l'appel que ces jeunes nous adressent.

De plus, l'adolescent qui se vit en marge de la société trouvera dans le discours ambiant de quoi nourrir un sentiment d'exclusion. Des slogans comme : « *Être Français, ça se mérite* », ou « *la carte d'identité n'est pas la carte orange* » imprègnent *la langue* du rejet de l'autre sans que cela ne cesse de réveiller le démon de la haine.⁶

Toni Gatliff dans son dernier film *Geronimo*, met bien en scène la problématique du vide identitaire. Il filme des jeunes issus de l'immigration turque et gitane résidant dans une banlieue du sud de la France, entourés par le trafic de drogue, pris par la violence et surtout plongés dans l'ennui et l'oisiveté sans espoir. La troisième génération, les adolescents, sont prêts à mourir et à tuer pour sauver l'honneur de la tradition, une tradition qu'ils n'ont connue que par la voix des grands parents. Et alors que les parents avaient tenté de s'en dégager, elle fait retour, avec plus de puissance, chez les jeunes qui se sont saisis d'elle pour l'ériger en patrie. Faute de lien solidaire à une société qui ne les reconnaît que dans leur marginalité, *la tradition* exacerbée devient pour eux *le pater : la patrie des pères*.

Le malaise subjectif et social des jeunes interpelle la société, par le biais du politique, dans sa capacité à garantir, pour eux, sa *fonction de tiers social*. Notre société française l'assume en reconnaissant à chaque enfant le droit à l'école et le droit à la santé, deux lieux qui lui assurent une inscription et une protection sociale. Mais chaque société devrait pouvoir assumer la responsabilité d'accueillir tout enfant qui naît sur sa terre en le reconnaissant comme un sujet social à part entière et cela dès la naissance. Légitimer cette reconnaissance par le droit serait bien un message symbolique de cohésion sociale adressée à toute la société. Evidemment cela ne saurait suffire pour protéger les enfants du malaise, il y a bien d'autres circonstances qui y participent, la ségrégation territoriale, la pauvreté et

⁶ Lors d'un discours à Grenoble en 2010, Nicolas Sarkozy avait déjà différencié les Français d'origine étrangère du reste de la nation et proposait de retirer la nationalité française à toute personne d'origine étrangère qui porterait atteinte à la vie d'une personne dépositaire de l'autorité publique.

« *l'apartheid scolaire* »⁷ qui reproduit les inégalités et la désolidarisation des jeunes qui grandissent en parallèle sans perspective sociale à construire et à partager.

Il y a des droits qui ne devraient poser question à personne, comme une évidence limpide de ce qu'une société se doit d'offrir à ses enfants, les *conditions suffisamment bonnes* pour que chacun puisse devenir citoyen en cultivant la tolérance et la curiosité pour l'inconnu. L'inscription d'un enfant au droit social par l'attribution de la nationalité pourrait être une des conditions fondamentales pour grandir subjectivement, mais aussi pour grandir à plusieurs en société, en créant du lien qui ne se fonde pas sur la stigmatisation de l'étranger, mais qui reconnaisse d'emblée la valeur de partager la vie et la langue au sein de nos différences.

Les mythes originaires construits autour de la question : *d'où je viens?* se fondent sur les liens d'appartenance à une famille et à une société. Ceux-ci sont pour l'enfant des points d'ancrage, des bords, pour qu'un jour il puisse les lâcher et partir pour construire sa propre famille et parvenir à se trouver un bout de terre quelque part dans le monde.

En adoptant des lois qui créent des inégalités, nous nourrissons le rejet et la violence sociale et cela porte à conséquence sur l'ensemble de la société.

Lucía Ibáñez
psychanalyste

⁷ « *L'apartheid scolaire, Enquête sur la ségrégation ethnique dans les collèges* », Seuil, 2005, Titre du livre de Georges Felouzis, sociologue, son travail sur les inégalités à l'école dénonce l'éclatement du système éducatif sur une base de ségrégation ethnique.

L'ÉCONOMIE RESTREINTE EST UN FONDAMENTALISME

Je lis dans un article de Julien Coupat qui circule sur la toile l'analyse que lui ont inspirée les événements du 13 novembre 2015 :

« La situation est la suivante : nous sommes face à deux fondamentalismes : le fondamentalisme économique des gouvernants - de gauche, de droite, d'extrême droite, d'extrême gauche, il n'y a dans tout le spectre politique que des partisans de l'économie, du calcul, du travail, de la mesure, de la comptabilité et de l'ingénierie sociale - et le fondamentalisme idéologique des tenants du califat. L'un pas plus que l'autre n'est prêt à discuter le moindre de ses articles de foi, alors même que leurs religions sont *également défuntes*, ne survivant qu'à force de volontarisme, de massacres absurdes, de crises sans fin, d'acharnement thérapeutique. »

Il est dommage que cet auteur omette de dire que l'économie ne devient un fondamentalisme que lorsqu'elle se restreint à la production de biens et de services, sans jamais s'articuler à une dépense improductive et festive qui caractérise l'économie justement présentée comme "générale" par Bataille, que l'auteur invoque pourtant dans l'exergue qu'il donne à son texte. Son analyse a beau être pertinente, elle ne débouche que sur l'utopie politique d'un "communisme sensible", alors qu'elle pourrait fort bien s'enraciner dans une histoire des civilisation qui ne se présentera pas nécessairement comme révolutionnaire, mais qui ne manquera pas d'avoir les effets les plus subversifs.

C'est exactement dans cette direction que m'a permis d'aller la lecture des idées exprimées par Bataille dans la troisième partie de *La part Maudite*, "les données historiques", où il parle de la société islamique comme "société de conquête" ; et j'ai pu re-contextualiser, dans le cadre d'un séminaire sur Bataille et la psychanalyse d'aujourd'hui, donné le 27 novembre à Barcelone, ces analyses qui se veulent factuelles, à partir du bruit et de la fureur qui qu'ont fait éclater les événements de Paris.

Je me contenterai dans ce qui va suivre de paraphraser les idées exprimées par Bataille dans son texte où tout le monde pourra les retrouver, ne le citant que lorsque ce sera devenu indispensable. Il commence par donner écho au sentiment qu'il est difficile à qui ne partage pas la culture arabe de donner un sens à la religion musulmane : la langue de Mahomet, contrairement à celle de Bouddha ou du Christ, ne s'adresse pas à chacun de nous.

Par ailleurs, son discours, qui a surgi dans le contexte d'une lutte contre la virilité capricieuse des héros de tribus, loin d'être un appel à la libération, est

fait pour intimider la nécessité de se soumettre à Dieu et à la discipline : est musulman, comme l'indique le mot même d'Islam, celui qui se soumet.

Mais cette soumission s'inscrit dans le contexte d'une guerre contre les "infidèles". Bataille qui commente le texte de l'orientaliste Emile Dermenghem (*Témoignage de l'Islam* 1947) ne s'attarde pas sur le sens de ce mot. Il désigne en fait les juifs et les chrétiens, professant également une religion du livre, mais qui se sont rendus infidèles envers la religion originelle et sans mystère que l'Islam est censé, alors qu'il est venu après, avoir su retrouver et réanimer.

Or cette guerre, qui est donc constamment déclarée, si tolérante que se veuille le pouvoir en place, quand ce sont des musulmans qui l'exercent, doit être dirigée contre l'infidèle plutôt que contre soi-même : ce n'est pas une éthique du renoncement ou une ascèse du détachement qui est professée, mais l'action violente et qui se mue en "guerre sainte", quand celle-ci est portée aux frontières de l'empire.

On le voit, ce qui tient lieu de religion, c'est une méthode d'extension d'un territoire dont la croissance est postulée comme indéfinie. Et l'institution que cette guerre a mise en place survit à sa raison d'être initiale, transformant tous les aspects de la vie en un effort méthodique de conquête et d'asservissement des populations annexées.

Afin d'asseoir la démonstration qu'il va tirer de cette description, en faisant de cette société de conquête un véritable miroir de l'expansion capitaliste, Bataille ne manque pas de retracer d'abord le contexte au sein duquel s'est enlevé cet effort pour ne plus dépenser, afin de pouvoir conquérir.

L'Hégire, qui désigne donc l'exil de Mahomet hors de sa tribu, pour se rendre à la ville (Médine), marque le point de départ de la décision de s'arracher au nomadisme de tribus où régnaient des règles de bravoure et d'individualisme, où étaient lancés de constants défis animés par des rivalités personnelles allant jusqu'au crime et à la vendetta systématique, même si elles pouvaient aussi être canalisées dans le cadre de concours d'éloquence, de galanterie, de prodigalité et de talent poétique.

Rompre avec tout cela, c'est d'abord, insiste Bataille, cesser de se faire valoir par le don et la dépense ostentatoire. La dépense dans l'Islam, sera strictement définie comme se limitant au devoir d'aumône (envers le pauvre et le voyageur) socialement utile. Et la morale sera établie en rempart contre la vengeance sanguinaire et le crime, tout autant que contre le sacrifice de nouveaux nés de sexe féminin qui permettaient de limiter l'excédent démographique.

En revanche, si c'était la tribu, et non l'individu, qui choisissait pour ses membres la religion, il est clair que la religion musulmane reprendra ce trait et bannira à son tour toute velléité d'hérésie individuelle en son sein, le pouvoir religieux et militaire se voyant par là même unifiés. Le projet de Mahomet, tel que le restitue Bataille, aura été de transformer l'agitation ruineuse des tribus de

son temps en un instrument de conquête qui pouvait bénéficier de la situation de faiblesse des États, Byzantin et Perse, qui l'entouraient.

Or, si Mahomet oppose *el din*, la foi religieuse, la discipline de soumission qu'elle implique, à l'individualité glorieuse, la *murwa*, un peu comme le fit Richelieu chez nous en condamnant les duels que fomentait le sens de l'honneur médiéval, c'est d'abord pour instaurer une forme de puritanisme, qui aurait tout à fait à voir avec le piétisme, lui, individuel, des juifs et des chrétiens qui étaient, à l'origine, animés par des intentions étrangères au capitalisme, alors que la capitalisation des forces productives entre les mains du chef militaire aura anticipé une collectivisation de la richesse orientée vers l'effort de conquête et une collectivisation des gestes religieux pouvant se comparer à l'exercice militaire qui unifie et mécanise. L'armée dévote et puritaine s'oppose point par point au guerrier dilapidateur, intraitable, sauvage, amoureux et aimé des jouvencelles, qui se présente essentiellement comme le héros poète.

C'est arrivé en ce point d'exposition des "données historiques" permettant de spécifier l'Islam comme ayant engendré intrinsèquement une "société de conquête" que se perçoit la touche du génie de Bataille, appelant à la rescousse une citation d'un autre orientaliste, finlandais cette fois : « Le piétisme de l'islam primitif (...), écrit H. Holma, mériterait certainement d'être étudié et examiné plus à fond, depuis que Max Weber et Sombart ont démontré de toute évidence l'importance de la conception piétiste dans les origines et dans l'évolution du capitalisme. »

Or ce trait tranche le plus évidemment avec ce qui était la norme au Moyen âge : la consommation, Mahomet pouvant dès lors apparaître comme quelqu'un qui "n'aurait pu mieux faire s'il avait délibérément voulu changer en instrument efficace de conquête l'agitation perdue et ruineuse des Arabes de son temps." « Rends à tes proches ce qui leur est dû, dit le Coran (XVII, 28-29), ainsi qu'au pauvre et au voyageur, et ne gaspille pas comme un prodige. Car en vérité les prodiges sont les frères des démons. »

Tout de suite, Bataille enfonce le clou : "L'action du puritanisme musulman est comparable à celle du directeur d'une usine où se serait établi le désordre : il remédie sagement dans l'installation à toutes les failles qui avaient laissé se perdre l'énergie et réduit à rien le rendement." La comparaison avec l'ordre instauré par le capitalisme est dès lors point par point mise en place. Alors que dans l'histoire des sociétés se vérifie "une alternance de l'austérité, qui accumule, de la prodigalité, qui dissipe, (...) ce qui situe l'islam à part dans ces mouvements est l'ouverture qu'il eut dès l'abord vers une croissance apparemment illimitée de la puissance."

La deuxième condition à réunir pour une telle expansion consiste à mettre en avant l'existence d'une communauté d'un genre nouveau qui n'aurait pour fondement ni le sang ni le lieu, mais la volonté de souscrire à un même enseignement et de consacrer toutes ses forces à un même but : la conquête et l'extension indéfinie, le chef religieux étant donc en même temps le législateur, le juge et le chef d'armée.

Or tout de suite Bataille suggère que : ce “mouvement rappelle le développement de l'industrie par l'accumulation capitaliste : si un frein est opposé au gaspillage, si le développement n'a plus de limite formelle, l'afflux de l'énergie ordonne la croissance, la croissance multiplie l'accumulation.”

Et il est donc de plus en plus étonnant, à mesure que l'analyse de l'histoire de cette communauté progresse, de constater que Bataille en fasse essentiellement le miroir le moins déformant de ce qui se présente comme le plus insensé de l'entreprise capitaliste : “Le développement de l'industrie exige une limite de la consommation : l'équipement compte en premier lieu, on lui subordonne l'intérêt immédiat. Le principe même de l'islam impliqua le même ordre de valeurs : à la recherche d'une puissance plus grande, la vie perd un pouvoir immédiat de disposition. (...) Le pieux musulman ne renonça pas seulement aux dilapidations du monde de la tribu, mais en général à toute dépense de force qui ne fût pas violence extérieure tournée contre l'ennemi infidèle. La violence intérieure qui fonde une vie religieuse et culmine dans le sacrifice ne joua dans l'islam des premiers temps qu'un rôle secondaire. C'est que l'islam n'est pas d'abord consommation, mais, comme le capitalisme, accumulation de forces disponibles. Il est dans son essence première étranger à toute dramatisation, à toute contemplation transie du drame.”

Le moins que l'on puisse dire, c'est que les analyses qui charpentent cette description génèrent toutes sortes d'échos à partir du choc auquel nous ont fait assister les tueries du 13 novembre 2015 à Paris, menées qu'elles ont été au nom d'un certain islam, mais en fait directement dirigées contre une autre forme de fondamentalisme : celui de l'expansion aveugle, et se voulant irréversible, du capitalisme, qui n'est plus désormais seulement industriel, mais de plus en plus anonyme, car exclusivement financier.

Par quelles étapes est passée cette conquête économique et hégémonique de l'Occident ? Après avoir feint de devoir s'adonner à la renonciation à une jouissance qui aurait été de pure dépense, elle s'est concentrée sur une course à l'armement qui a impliqué le développement de plus en plus sophistiqué de modes de destruction permettant d'assouvir jusqu'au bout la pulsion sadomasochiste, donnant en plus ses prouesses en spectacle, presque sans aucun décalage dans le temps ou l'espace : les écrans ne nous épargnent plus l'exhibition de toutes les violences en cours.

Elle s'est ensuite donné le spectacle voyeuriste-exhibitionniste de la vie exotique et de l'auto-contemplation satisfaite, à travers l'expansion de l'empire colonial qui était à la clé de toute puissance qui aurait voulu se manifester comme plus souveraine que celle des peuples et des marchés offerts à la conquête.

Elle s'est enfin, pour assouvir jusqu'au bout la pulsion d'emprise et le besoin obsessionnel de maîtrise, affranchie dans la mesure du possible de la notion de frontière nationale ou de limite morale. Désormais les flux financiers qui charrient des marchandises, comme les sujets qui communiquent leurs informations, doivent pouvoir transiter par la terre entière, sans buter sur aucun autre mur que celui, encore résistant, de la pluralité des langues, même si, sur toutes les tours de contrôle, les avions, comme les internautes, ont affaire à la techno-langue du langage-machine, qui se veut universelle.

En répandant le sang d'une façon aussi indiscriminée, mais en s'attaquant à ces lieux hautement symboliques de la dépense que sont le foot, le rock et la tchach, les terroristes ont voulu paradoxalement rétablir de la frontière et empêcher une circulation aussi désordonnée de la jouissance de ces marchandises que sont devenus les sujets, réduits qu'ils ont été aux rats que l'on décime.

Le prétendu État au nom duquel ont été commises ces atrocités, mais qui sont, comme le soulignerait Bataille aujourd'hui, en miroir de la chosification capitaliste, se donne le gant d'être le représentant attiré d'un retour aux sources de l'islam, ayant besoin de rétablir ces frontières qu'ont fait sauter les États démocratiques au nom du libéralisme et du libre-échange, pour justifier l'exercice de leur violence contre ces infidèles qui se trouveraient au-delà des frontières qu'ils s'imaginent pouvoir retrouver, en répandant la nuit de leur obscurantisme.

Cette mise en accusation des Lumières par le romantisme noir et gothique ayant débouché en Allemagne sur la folie du troisième Reich est malheureusement appelée à nouveau aujourd'hui par l'expansion aveugle de la mondialisation qui oppose à cette régression la croissance illimitée et irréversible d'un développement passant par un réarmement qui ne se veut plus moral, mais légal, car pouvant s'attaquer à la nature elle-même et à la survie de tous sur notre planète.

Or cette nouvelle forme de conquête a ceci de particulier qu'elle est sans Souverain, alors que le fondamentalisme qui se profile derrière la violence terroriste cherche pour le moins à rétablir une souveraineté, peut-être d'essence royale et donc anachronique et caduque, mais qui prétend au moins s'opposer à l'absurdité d'une autre soumission : celle, irraisonnée, à une croissance, devenue aliénante et insupportable.

Pour finir, je laisserai encore une dernière fois la parole à Bataille, lorsqu'il pousse jusqu'au bout sa mise en miroir de la conquête islamique par rapport à l'expansion capitaliste : « L'islam condamna toutes les formes de vie prodigue au profit de l'activité guerrière. En un temps où ses voisins jouissaient d'un état d'équilibre, il disposa d'une force militaire croissante à laquelle rien ne résista. Une critique renouvelée de toutes les formes de luxe –protestante d'abord, ensuite révolutionnaire– coïncida avec une possibilité de développement industriel impliquée dans les progrès techniques. La part la plus importante du surplus fut réservée, dans les temps modernes à l'accumulation capitaliste. L'islam assez vite trouve ses limites ; le développement de l'industrie commence à les pressentir à son tour. L'islam revint sans peine à la forme d'équilibre du monde qu'il avait conquis ; l'économie industrielle au contraire est engagée dans une excitation désordonnée : elle apparaît condamnée à croître, et déjà la possibilité de croître lui manque. » in *La part Maudite* (tome VII des Œuvres Complètes, p. 105-106).

Je crois que ces considérations sur “l'excitation désordonnée” de notre économie restent d'une actualité brûlante et jettent la lumière la plus crue sur tous les dangers que comporte le confinement de la production à “l'économie restreinte” et la méconnaissance du point de vue qu'offre la prise en compte de “l'économie générale”, dont la théorie psychanalytique devrait enfin s'apercevoir qu'elle est le fer de lance.

Jacques NASSIF

Font Romeu-Barcelone, 1-10 janvier 2016

Trouvailles

Nous voilà comme Hamlet, saisis par le vent mauvais qui s'élève : il y a quelque chose de pourri au royaume de Danemark et de nos démocraties en paix.

« Nos humanités nous rendent-elle inhumains ? » osait s'interroger avec inquiétude Georges Steiner il y a déjà longtemps.

C'est la question terrible qu'il nous faut aujourd'hui affronter.

Qu'est-ce qui dans ce que nous avons de meilleur peut conduire au pire ?

[...]

Devons-nous retrouver les voies de l'utopie, mais comment échapper à l'enfer de sa perfection et inscrire dans notre réalité le rêve qui nous maintient en vie sans sombrer dans la perfection de l'enfer des utopies réalisées ?

Marc - Alain Ouaknin Introduction à l'émission *Talmudiques* France-Culture, 24 avril 2016

Trouvaille proposée par Claire Colombier

AGENDA

- 9/10 avril 2016 *Journées des CCAF en Avignon*
- 18/19 mai 2016 *Coordination de l'I-AEP*
- 4/5 juin 2016 *Séminaire I-AEP à Grenoble*
« L'acte analytique et la diversité des pratiques du psychanalyste »
- 18/19 juin 2016 *A.G. des CCAF*
- 26/27 juin 2016 *CLG de Convergencia à Tucuman*
- 17/18 septembre 2016 *Coordination de l'I-AEP*
- 28/30 octobre 2016 *Séminaire du GAREPF à la Martinique*
« Transfert et lien social »

Les arguments des Séminaires de l'I-AEP se trouvent sur le site à l'adresse
<http://www.iaep.eu/agenda/>

BLOC – NOTES

L'édition 2016 de la brochure Contacts est jointe à ce Courrier.
Elle est destinée aux membres et correspondants et à eux seuls. Conservez-la
jusqu'à la prochaine édition.
Merci à Isabelle Dufresnoy qui a réalisé les annuaires.

*Les textes pour le Courrier n° 3/2016 sont à envoyer au plus tard
le 13 juillet 2016
à Claire Colombier ccolombierpro@gmail.com*